



LE MOT DU MAIRE

Voilà, bientôt sept mois que vous avez choisi une nouvelle équipe municipale. Que le temps passe vite.

Je voudrais vous remercier d'avoir renouvelé votre confiance aux 11 membres sortant de l'ancienne équipe municipale. En effet par votre vote aux dernières élections municipales, vous avez reconduit 11 conseillers et conseillères municipaux sortant et quatre nouveaux membres, dès le premier tour.



REPARTIE POUR 30 ANS ?

suite p. 3-->

Voici en quelques lignes les grandes étapes du projet de la station d'épuration.

La qualité du rejet de notre ancienne station n'étant plus toujours conforme aux normes, le conseil municipal décide d'entreprendre en juin 2003 une étude diagnostic de notre système d'assainissement.

Suite au rapport remis en septembre 2004, quelques dysfonctionnements sont mis à jour. Les deux réseaux eaux pluviales et eaux usées étant eux en bon état.

Ce n'était pas le cas de notre station d'épuration, qui après 30 ans de bons et loyaux services (mise en service en 1976), ne répondait plus aux besoins et ne remplissait plus pleinement son rôle.

Sa conception et son dimensionnement ne rendaient pas possible sa transformation ou son adaptation.

La municipalité envisage donc la possibilité de construire une nouvelle station.

Lors de l'étude diagnostic, les différentes campagnes de mesures menées (du 27 août au 3 septembre 2003 lors des vendanges, puis du 15 au 17 septembre 2003 hors vendanges et enfin du 3 au 25 février 2004 par temps de pluie) ont permis de connaître les besoins en capacité de notre future station.

En mai 2005, la possibilité d'intégrer les effluents vinicoles est envisagée.

Les centres de pressurage et de vinification participent financièrement, ce qui correspond au surcoût de l'installation. Des pré-engagements sont signés avec ces partenaires.

suite p. 2 -->

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 1/3
Repartie pour 30 ans ?	p. 1/2
Le Conseil vous informe :	
• Répons Photo mystère n° 16	p. 3
• Séance du 27/03/08	p. 4
• Séance du 10/04/08	p. 4/5
• Séance du 29/05/08	p. 5
• Séance du 09/07/08	p. 5/6
• Commission des écoles	p. 6
• Commission information et communication ...	p. 6/7
État Civil	p. 4
Image du présent	p. 8
Calendrier	p. 8
En bref	p. 8
Déchetteries	p. 12



La Mairie est ouverte le LUNDI, le MERCREDI et le JEUDI de 17h à 19h, le VENDREDI de 14h à 17h.
Téléphone : 03 26 97 92 68 - Site WEB <http://villers-marmery.fr/> - Mél : mairiedevillers.marmery@wanadoo.fr

Un avant projet est confié à IRH environnement qui rend son rapport en février 2006. Cette entreprise assurera également la maîtrise d'œuvre pour la reconstruction.

Les eaux usées à traiter constituées des effluents d'origine domestique auxquels s'ajoutent les effluents d'origine vinicole étaient compatibles avec un traitement biologique. C'est pourquoi la filière de traitement envisagée est basée sur le principe des boues activées en aération prolongée.

La mise en place d'un bassin de stockage devenait indispensable en amont de la station. La deuxième orientation est la déshydratation des boues sur lits de séchage plantés de roseaux, choix à la fois économique aussi bien qu'écologique.

Ces choix respectaient les contraintes hydrauliques, environnementales, le POS, les prescriptions du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims et les recommandations d'incidence au titre de la loi sur l'eau.

La constitution des dossiers techniques, les demandes de subventions, les appels d'offres et la consultation des entreprises sont l'étape suivante.

En août 2006, le conseil décide de confier à l'entreprise SADE la construction de la nouvelle station et le démontage de l'ancienne.

En novembre 2006, une réunion entre la commission des eaux, les responsables des centres de pressurage, le CIVC, l'agence de l'eau et le SIABAVE est organisée pour étudier le projet de raccordement.

Une convention entre tous les centres de pressurage et de vinification, la commune et le fermier est mise en

place.

En 2007, 6 contrôles de l'ancienne station effectués par Véolia se révèlent négatifs.

En juin 2007, les travaux de terrassement débutent, les grues entrent en action.

Dès cette date, le Maire invite le conseil municipal et les responsables des centres de pressurage à participer tous les 15 jours à une réunion de suivi des travaux.

En août 2008, c'est la mise en service de la station qui reste sous surveillance pendant 2 mois.

Elle va permettre non seulement une mise aux normes de nos rejets, un bon assainissement, la possibilité d'adaptation aux évolutions réglementaires, comme le traitement du phosphore qui n'est pas encore obligatoire aujourd'hui.

Elle ouvre la perspective d'une capacité d'extension permettant l'accueil de nouveaux habitants.

Il aura fallu près de 6 ans et de nombreuses heures de réunion, des moments de doute, de réflexion et de décisions pour que ce projet aboutisse.

Je ne peux terminer sans remercier M. Dominique Mick, notre ancien vice président de la commission des eaux pour son total investissement et son dévouement à la réussite de ce projet.

Les volets techniques et financiers feront l'objet d'un prochain article.

Nous voici donc équipés et à nouveau repartis pour 30 ans ?

Marc Boutillez



Ce fait ne s'étant jamais produit à Villers-Marmery (de mémoire de Villériot), cela signifie, sans doute, que nous avons été à la hauteur pour mener à bien tous les projets importants et primordiaux pour notre commune.

Ces projets, je vous les avais indiqués dans le Villers info n° 20. Je tiens également à remercier les quatre conseillers qui n'ont pas souhaité renouveler leur mandat. Chacun, à sa manière, a su apporter sa contribution, au quotidien pour certains, à la vie de notre commune, sachant prendre les bonnes décisions lorsque l'intérêt général de celle-ci était mis en jeu. Encore un grand merci à Bernard MARGAINE, Dominique MICK, Alain BERTHELLEMY, Jean Michel LOISEAU. Je leur souhaite bon vent et qu'ils gardent en eux, les meilleurs moments qu'ils ont pu vivre pendant ces sept ans passés au service de notre collectivité.

Je souhaite, bien sûr, la bienvenue aux quatre nouveaux conseillers et conseillères : Marion BOUTILLEZ, Pierre-Emmanuel PAQUAY, Gérard VERDONCK, Joël DELABARRE, en espérant qu'ils intègrent rapidement l'équipe municipale, cela me paraît très bien engagé au vu des premières réunions du nouveau Conseil Municipal.

Après avoir mis en place, avec l'aide de Familles Rurales, un service périscolaire et une cantine, réglé le problème de l'eau potable, de l'assainissement domestique et vinicole, effectué la révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urba-

nisme, créé un columbarium, construit un local communal pour entreposer le matériel nécessaire à l'entretien de la commune et permettant un meilleur confort pour les employés communaux, procédé à l'acquisition de trois véhicules : un tracteur, un camion-benne, un véhicule porteur d'eau pour faciliter le travail de nos sapeurs-pompiers volontaires, nous allons devoir continuer les dossiers n'ayant pas abouti à ce jour. Je citerai l'aménagement du centre du village, ce projet étant gelé suite au refus de négociation d'un membre d'une copropriété concernée par ces nouvelles constructions, également la baisse des effectifs de notre école, en effet depuis plusieurs années, nous constatons une diminution du nombre d'enfants fréquentant notre école. Ce phénomène n'étant pas réservé à notre village mais à l'ensemble du département de la Marne. Nous allons devoir pour la rentrée scolaire 2009/2010 trouver, parmi les communes voisines connaissant cette même situation, un partenariat adapté afin d'apporter des mesures assurant la pérennité de nos écoles mais avant tout le bien-être des enfants.

Après avoir évoqué, le passé par le travail réalisé par l'ancien Conseil Municipal, le présent, voici les grands défis que nous allons devoir relever pour les années à venir. La création d'un lotissement communal, si nous arrivons à trouver un accord avec les différents propriétaires des terrains. Ils sont situés à la sortie du village en direction de la D944 et

classés dans la zone AUB permettant la construction d'un lotissement suite à la validation du Plan Local d'Urbanisme en juillet dernier. Nous allons bien sûr continuer à entretenir l'ensemble des bâtiments communaux, comme nous l'avons fait précédemment et notamment la salle polyvalente, les logements situés au-dessus des écoles, ainsi que la cour des écoles. Nous continuerons la réfection des voiries et procéderons à la rénovation et l'enfouissement des réseaux, particulièrement la rue Pasteur qui en a fortement besoin avec, nous l'espérons l'aide de l'État et du Conseil Général vu l'importance des travaux. Nous allons également réfléchir au réaménagement de la place de la Mairie afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Voici en quelques lignes, le résumé des sept années passées, par le Conseil Municipal et moi-même afin d'assurer votre confort, votre bien-être et votre sécurité. Étant toujours animés par la même passion, nous nous engageons à travailler avec détermination pour l'intérêt général des habitants de Villers-Marmery. Je ne peux pas terminer ces quelques mots sans associer l'ensemble du personnel communal et les présidents des différentes associations pour la réussite de notre mission et à la reconduction de votre confiance pour les six années à venir.

*Le Maire
Laurent LONGIS*

LE CONSEIL VOUS INFORME

PHOTO MYSTÈRE N°16 : la réponse



La réponse à notre précédente photo-mystère était :
Girouette, au n° 6 rue Crinque.



• RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MARS 2008

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- nomme les Membres des Commissions municipales ;
- élit les délégués auprès des différents organismes de coopération intercommunale ;
- désigne un correspondant défense ;
- désigne les représentants de la Commune auprès de l'A.S.V.M., l'A.S.A., Familles Rurales, Sucre d'orge et la Prévention routière ;
- désigne les représentants de la Commune au Comité Consultatif des Sapeurs Pompiers ;
- propose des membres à la Direction des services fiscaux pour la création de la commission communale des impôts directs ;
- fixe le nombre des membres du Centre Communal d'action sociale et désigne les membres du Conseil qui y siégeront ;
- donne délégation de pouvoir au Maire ;
- vote les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints.

SÉANCE DU 10 AVRIL 2008

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- approuve le nouveaux statuts du S.I.E.M. (Syndicat Intercommunal d'électricité de la Marne) ;
 - décide d'attribuer à Monsieur BERNANOCE Sylvain, Receveur de la Commune une indemnité de conseil et de confection de budget ;
 - décide de fixer la participation aux frais de chauffage de la locataire du logement Place de la Mairie à 33 % de la participation normale fixée par délibération du 24 Mars 2005 du fait de son absence du logement depuis le mois de Juillet 2006, le chauffage étant en position hors gel en hiver ;
 - décide de poursuivre l'indemnité de chauffage du bureau de poste fixée à 305 €. Ce bureau ne possédant pas de compteur indépendant ;
 - Vote et approuve le compte administratif 2007 de la Commune, conforme au compte de gestion de Monsieur le Receveur, qui se solde par un excédent de 171 133.27 € :
 - Fonctionnement :
 - dépenses : 461 477.07 €
 - recettes : 654 681.78 €
 - excédent : 193 204.71 €
 - Investissement :
 - dépenses : 243 248.30 € - reste à réaliser : 121 941 €
 - recettes : 212 176.86 € - reste à réaliser : 53 400 €
 - déficit : 22 071.44 € - solde reste à réaliser : - 68 541 €
 - décide d'affecter une somme de 90 612.44 € en investissement et vote et approuve le budget primitif de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :
 - Fonctionnement : 561 932 €
 - Investissement : 201 601 €
- Il décide de ne pas modifier les taux des quatre taxes pour l'année 2008, à savoir :
- TAXE D'HABITATION : 21,69
 - FONCIER BATI : 25,05
 - FONCIER NON BATI : 20,43
 - TAXE PROFESSIONNELLE : 20,25
- Le total du produit fiscal à inscrire au budget est de 314 896 € et subira l'augmentation effectuée par la réévaluation des bases des valeurs locatives par les services des Impôts.
- vote et approuve le compte administratif 2007 du service des eaux, conforme au compte de gestion de Monsieur

ÉTAT CIVIL

(du 03/12/07 au 25/09/08)

• Décès

Mme Julienne SIMONET née FAUVET, le 14/12/07

Mme Yvette NORTON, née JACQUEMINET, le 30/12/07

Mme Nicole TICEMBAL, née COIGNART, le 03/05/08

• Naissances

Adélaïde PUJOS, le 17/04/08

Sarah DUTEL, le 06/05/08

• Mariages

M. Daniel LONCLE et Mme Céline DEWET, le 15/03/08

M. Benoît BOOMS et Melle Maureen PARIS, le 02/08/08

M. Sébastien ZANDER et Mme Sabine HUGEL, le 06/09/08

le Receveur, qui se solde par un excédent de 33 005.41 €

Fonctionnement :

dépenses : 42 413.66 €

recettes : 52 171.41 €

excédent : 9 757.75 €

Investissement

dépenses : 862 534.24 - reste à réaliser : 660 002 €

recettes : 885 781.90 - reste à réaliser : 537 261 €

excédent : 23 247.66 - solde reste à réaliser : - 102 783 €

- décide d'affecter une somme de 9 757 € en investissement et vote et approuve le budget primitif de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Fonctionnement : 48 309 €

Investissement : 842 882 €

SÉANCE DU 29 MAI 2008

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- Après étude de deux réclamations émises lors de l'enquête publique sur les plans d'alignement à annexer au P.L.U., décide de maintenir les plans d'alignement tel que présentés à l'enquête publique.

- Après étude des observations émises lors de l'enquête publique concernant la révision du P.L.U., décide :

- d'accepter la modification de l'article Ub 7 (3 mètres des limites) pour l'implantation d'une construction à 3 mètres ou en limite de propriété ;

- d'accepter de laisser une parcelle en zone Aa (Nc de l'ancien P.O.S) alors qu'elle était proposée en zone Ua

- d'accepter le maintien du deuxième accès d'une propriété en cas de construction sur la parcelle riveraine. par l'aménagement d'un talus.

- Habilité le Maire à négocier l'acquisition de deux parcelles situées rue du Muguet pour une contenance de 11 ares 12 centiares.

- Emet un avis favorable à la proposition d'échange de parcelles et habilité le Mairie à solliciter un projet d'échange auprès de la S.C.P. FLAMAND - MELICQUE à superficie et valeur de terrain égales qui sera représenté au Conseil pour acceptation définitive.

- ne donne pas suite à la requête de Monsieur le Sous-Préfet concernant la suppression des délégués du Conseil auprès de la Communauté de Communes VESLE-MONTAGNE DE REIMS pour la gestion du collège de VERZY, considérant que suite à une convention signée le 17 février 1998, la Commune participe financièrement à l'investissement du gymnase et à son entretien ainsi qu'au transport scolaire.

SÉANCE DU 9 JUILLET 2008

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- approuve les plans d'alignement soumis à enquête publique pour intégration dans le Plan local d'Urbanisme (P.L.U.) ;

- approuve les remarques émises par les Services associés à la révision du Plan local d'Urbanisme ;

- approuve le Plan local d'Urbanisme soumis à enquête publique ;

- désigne les délégués du S.I.E.M. suite à l'approbation des nouveaux statuts par arrêté préfectoral :

Délégué titulaire : M. LONGIS Laurent ;

Délégué suppléant : M. HAUTEM Dominique.

- approuve le projet de charte révisée et le projet de statuts du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims suite à l'enquête publique qui s'est déroulée dans toutes les Communes adhérentes.

- décide de l'acquisition d'une auto-laveuse pour la salle polyvalente.

- décide de virements de crédits.

- désigne Monsieur LONGIS Laurent, pour représenter la Commune en tant que délégué élu auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS).
- décide de mettre le matériel de sonorisation à disposition des Particuliers qui le souhaitent pour une location de 30 € avec une caution de 300 € à l'occasion de cérémonies.

Le Maire
LAURENT LONGIS

• COMMISSION DES ÉCOLES : vers une nouvelle structure...

L'année scolaire 2007-2008 aura été l'année de la prise de conscience de la nécessité de trouver un autre mode de fonctionnement pour notre école pour répondre à une baisse d'effectifs devenue critique. L'époque où l'on pouvait dénombrer une soixantaine d'enfants sur les bancs de l'école fait maintenant partie du passé. La population diminue, les naissances ont connu un certain tassement, des parents ont préféré se tourner vers d'autres structures. Quelles que soient les raisons de la baisse des effectifs, il a bien fallu se rendre à l'évidence : la commune se doit d'envisager une autre structure pour assurer au mieux son rôle en matière de scolarité.

Plusieurs réunions avec les instances administratives représentées par M. Jean CAUNOIS, Inspecteur de l'Éducation Nationale ont permis d'entrevoir une solution viable et pérenne qui réponde à cette situation dans l'intérêt des enfants et des familles. C'est pourquoi le Conseil Municipal a accepté le "marché" proposé par les autorités académiques et qui repose sur les constats suivants :

- nous ne pouvons rester isolés sans voir une classe fermer, ce qui entraînerait très vraisemblablement la fuite des effectifs vers l'extérieur et condamnerait ainsi l'école dans une spirale infernale qui pourrait lui être fatale.

- la commune de Villers-Marmery n'est pas la seule à connaître une baisse d'effectifs et les communes voisines ne sont pas à l'abri d'un tel problème.

L'association avec une autre commune voisine permettrait aux deux villages de maintenir plusieurs classes et d'éviter ainsi à terme la "classe unique".

À partir de ces constats, nous avons rencontré début juillet les Maires et Directeurs d'école des communes vers lesquels il semble naturel de se tourner : Les Petites Loges, Verzy, Trépail.

La commune de Trépail fonctionne selon le principe dit "du regroupement scolaire dispersé", ce qui signifie en clair que les élèves de Billy-le-Grand, Vaudemange et Trépail fréquentent tous la même structure : selon leur niveau, ils vont soit à Vaudemange, soit à Trépail. Le "scolaire" est géré par un syndicat qui se charge du bon fonctionnement de l'ensemble. Un transport scolaire a été mis en place.

Dans ce cas, et étant donnée la complexité d'un tel dispositif, il paraissait peu réaliste pour Villers-Marmery d'envisager d'intégrer cette structure.

Les communes des Petites Loges et de Verzy seraient prêtes à accueillir nos élèves selon un autre principe : une convention pourrait lier Villers-Marmery et l'un de ses villages, à la manière de ce qui existe entre Puisieux et Sillery : les enfants de Villers qui sont actuellement en petite et moyenne section de maternelle iraient dans la commune voisine et reviendraient dans nos murs pour y suivre le reste de leur scolarité (de la Grande Section de maternelle au CM2).

La réunion du début juillet aura permis d'avancer considérablement sur le terrain de la recherche d'une nouvelle structure qui soit acceptée par tous. Nous travaillerons sur le dossier tout au long de cette année scolaire 2008-2009 et nous vous tiendrons régulièrement au courant.

Cette année de répit accordée généreusement par l'administration sera celle de la mise en place d'un nouveau dispositif qui entrera en vigueur en septembre 2009. Il nous faut maintenant chiffrer le coût, simuler, travailler sur l'organisation, discuter, négocier, et construire l'École de demain... avec nos futurs partenaires.

Richard FERNANDEZ
Adjoint chargé des Affaires Scolaires

• COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION

Que ceux qui croyaient le journal communal mort et enterré se rassurent : il existe toujours ! Il change (légèrement) de look, il est davantage destiné à diffuser l'information émanant de la Mairie, mais il existe toujours !

L'expérience menée depuis 1995 en matière de bulletin communal nous a amenés à repenser sa conception en tenant compte des difficultés rencontrées par l'équipe, d'une part, et, d'autre part, de l'évolution des technologies et de l'équipement des foyers villériots, qu'ils soient membres d'une association ou non.

VILLERS *infos* restera le moyen privilégié pour diffuser à l'ensemble de la population les informations suivantes :

- Le mot du Maire ;
- Les comptes-rendus des réunions de Conseil ;
- L'État Civil ;
- L'actualité du moment (la "Une") ;
- Le calendrier des manifestations pour les mois à venir ;
- Les brèves, en fonction des événements ;
- Toutes les infos pratiques concernant la Mairie ;
- La rubrique "Mots croisés".

Jusqu'à présent, VILLERS *infos* servait de relais aux associations du village. Aujourd'hui, nous avons décidé de continuer à les aider dans leurs besoins de vous informer - il ne s'agit pas de les abandonner - mais en envisageant une autre formule : la rubrique "Le coin des Associations" a disparu du journal.

Par contre :

- Nous avons invité les responsables des associations à créer eux-mêmes une "feuille d'information" à la manière de ce qui s'est fait au sein de Familles Rurales ("Le Galipiot").

Chaque association gardera ainsi la maîtrise de la date de parution des bulletins et pourra informer les villériots en temps et heure, ce qui devenait impossible dans notre ancien mode de fonctionnement.

Une formation à l'utilisation de l'outil informatique dans la cadre de la création de cette "feuille d'information" est prévue et aura lieu à la Mairie, pour les personnes intéressées.

- Nous avons également invité les responsables à utiliser un mode de communication direct et "en temps réel", chose que ne permet pas le journal "papier", en utilisant un espace réservé aux associations sur le site internet communal. Le nombre d'internautes est maintenant assez important à Villers-Marmery pour que l'on envisage ce moyen moderne de communication. Attention, il ne s'agit pas de supprimer le journal papier, mais d'utiliser l'outil le mieux adapté pour diffuser "en temps réel" l'information qui ne peut attendre. Il restera aux associations à alimenter de manière régulière le site Internet et aux villériots à le consulter régulièrement. Pour ceux qui ne sont pas encore équipés, nous réfléchissons à un point d'accès ouvert à tous et qui serait situé en Mairie.

- Enfin, toujours à propos des associations, nous continuerons à diffuser tous les "Flashs infos" nécessaires, dans la mesure où la demande nous sera faite suffisamment longtemps à l'avance. Récemment, nous l'avons fait pour annoncer les randonnées du cœur organisées par notre CPI, par exemple.

L'objectif de cet article étant avant tout de vous informer sur le devenir du journal, nous ne nous étendrons pas sur le site web communal, mais sachez toutefois que nous réfléchissons sur la forme que nous allons lui donner. Nous sommes conscients qu'il est nécessaire de le "dépoüssiérer" (il a plus de 10 ans !).

L'arrivée d'informations émanant des associations permettra de rendre ce site plus vivant... Pour tout cela, nous avons besoin de temps pour tout reconstruire. Merci de patienter encore un peu.

Pour terminer, nous souhaitons la bienvenue à Magali BAZIN dans l'équipe du journal.

La commission





42, 35 et 20 kg pour ces trois citrouilles... Qui dit mieux ? Bravo à Philippe et Henriette Rothier.

CALENDRIER

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Il aura lieu
du 15 janvier
au 14 février 2009.

Merci de réserver
un bon accueil
à l'agent recenseur.

EN BREF

Chasse : calendrier 2008-2009

Sam. 04/10 : 8h00 Bois. RV au pressoir.
Samedi 11/10 : 8h30 Plaine. RV à la mairie (uniquement lièvre).
Dim. 12/10 : 8h30 Vignes. Chasse individuelle (journée unique pour la perdrix).
Dim. 19/10 : 8h30 Bois.
Sam. 25/10 : 8h30 Bois.
Dim. 26/10 : 8h30 Chasse individuelle (fermeture lièvre).
Sam. 1/11 : 8h30 Chasse individuelle.
Dim. 2/11 : 8h30. Chasse individuelle.
Dim. 9/11 : 8h30. Bois (remplaçant ou invité possibles)
Mar. 11/11 : 8h30. Chasse individuelle.
Dim. 16/11 : 8h30.Bois.
Sam 22/11 : 8h30.Bois
Dim. 23/11 : 8h30. Chasse individuelle.
Dim. 30/11 : 8h30. Chasse individuelle.
Dim. 7/12 : 8h30.Bois.
Dim. 14/12 : 8h30.Bois.
Sam. 20/12 : 8h30.Bois.
Dim. 21/12 : 8h30. Chasse individuelle.
Jeu. 25/12 : 8h30. Chasse individuelle.

Dim. 29/12 : 8h30. Chasse individuelle.
Jeu. 1/01 : 8h30. Chasse individuelle.
Dim. 4/01 : 8h30.Bois.
Dim. 11/01 : 8h30.Bois.
Sam. 17/01 : 8h30.Bois.
Dim. 18/01 : 8h30. Chasse individuelle.
Dim. 25/01 : 8h30. Chasse individuelle.
Dim. 1/02 : 8h30.Bois.
Dim. 8/02 : 8h30.Bois.
Sam. 14/02 : 8h30.Bois.
Dim. 15/02 : 8h30. Chasse individuelle.
Dim. 22/02 : 8h30.Bois.
Sam. 28/02 : 8h30.Bois.

DÉCHÈTERIES...

SILLERY (Rue de Chillons)	
Mardi	14 h - 18 h
Mercredi	9h-12h /14h-18h
Jeudi	14 h - 18 h
Vendredi	14 h - 18 h
Samedi	14 h - 18 h

TRÉPAIL (RD 219)	
Lundi	ÉTÉ : 14 h - 18 h HIVER : 13 h - 17 h
Vendredi	9 h - 12 h
Samedi	9 h - 12 h

Retrouvez d'autres informations sur le site communal :
<http://villers-marmery.fr/>

Bientôt : le coin des associations sur le site communal...